



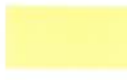





Orientation 1: Favoriser et organiser l'accueil de nouveaux habitants sur l'ensemble du territoire communal et notamment autour du bourg

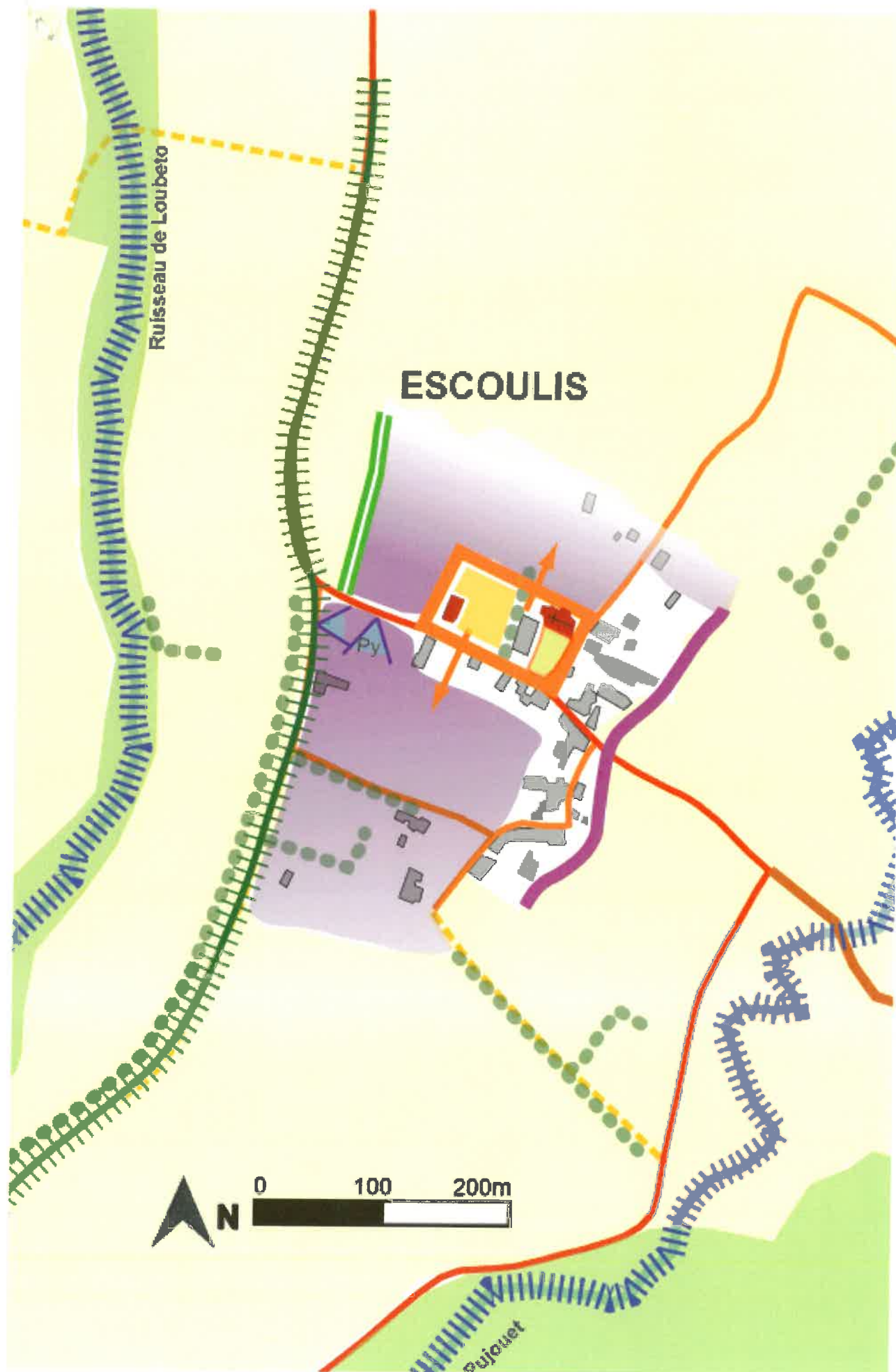
-  Dessiner des limites claires à l'urbanisation du bourg, s'appuyant sur des limites naturelles (boisements, versants, ruptures de pente), agricoles ou urbaines - voir PADD à l'échelle du bourg
-  Au sein des hameaux existants, diversifier l'offre à vocation résidentielle, dans le respect de l'activité agricole et de la trame urbaine et paysagère existante en :
 -  Dans les hameaux à vocation principalement résidentielle : autorisant des extensions limitées de ceux-ci et permettant des opérations destinées à l'entretien et l'évolution du patrimoine bâti existant
 -  Dans les hameaux à vocation principalement agricole et/ou soumis à une insuffisance des réseaux : favorisant l'entretien du bâti existant (réhabilitation – extension – changement de destination ...) et une densification ponctuelle de la structure bâtie

 Prendre en compte les risques liés à la présence de cavités souterraines

Orientation 2: Préserver et valoriser les identités agricoles et naturelles du territoire

-  Maintenir l'activité agricole en préservant au mieux l'espace agricole nécessaire aux exploitations agricoles en place ou en développement
-  Préserver les éléments d'écriture du paysage naturel
-  Travailler avec les points de vue remarquables sur les Pyrénées et prendre en compte les co-visibilités
-  Mettre en valeur et protéger les cours d'eau tant pour les ressources en eau qu'ils présentent que leur qualité paysagère.

PADD à l'échelle de la commune



Orientation 1: Favoriser et organiser l'accueil de nouveaux habitants sur l'ensemble du territoire communal et notamment autour du bourg

Aménager le bourg comme lieu de centralité d'Escoulis:

Dessiner des limites claires à l'urbanisation du bourg, s'appuyant sur
 -des limites naturelles

-  .protection de la ligne de crête
-  .limite de l'urbanisation en protection de la ligne de crête et des structures paysagères existantes

-des limites urbaines existantes (front bâti sur la limite sud-est)

Affirmer la centralité du bourg autour de la mairie et de l'église, notamment par:
 -l'aménagement de l'espace autour de la mairie

-  **Favoriser et organiser dans le temps**: la densification du bourg autour du pôle de centralité "mairie - église"

-  en s'appuyant sur un réseau de voiries de dessertes et de liaisons piétonnes existantes ou à créer, orientées parallèlement aux lignes de niveau (sud-ouest / nord-est)

Orientation 2: Préserver et valoriser les identités agricoles et naturelles du territoire

-  **Maintenir l'activité agricole** en préservant au mieux l'espace agricole nécessaire aux exploitations agricoles en place ou en développement

-  **Préserver les éléments d'écriture du paysage naturel** sur l'ensemble du territoire communal et plus particulièrement autour du bourg et des hameaux

-  **Travailler avec les points de vue remarquables** sur les Pyrénées et prendre en compte les co-visibilités

-  **Mettre en valeur et protéger les cours d'eau** tant pour les ressources en eau qu'ils présentent que leur qualité paysagère.

PADD à l'échelle du bourg